

ACTIVITES NAUTIQUES - FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE



INSTITUT SPORTS OCEAN (TANCHET) – ouvert toute l'année

1, promenade Kennedy – 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél.02 51 95 15 66 Fax 02 51 32 35 02
Courriel : contact@institutsportsocean.com

INSTITUT SPORTS OCEAN (BASE DE MER) – ouverte de Juin à Septembre

Tél.02 51 95 15 09 Fax 02 51 32 17 44

COORDONNEES DU STAGIAIRE

REPLIR 1 FICHE D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE PERMANENTE :

.....

ADRESSE VACANCES :

.....

Tél. : Tél. VACANCES :

Tél. MOBILE :

@ COURRIEL :

NIVEAU DERNIER STAGE :

1^{er} STAGE CHOISI

STAGE : NIVEAU :

PERIODE DU : / / 20... AU : / / 20...

HORAIRES DE : A :

MONTANT DU 1^{er} STAGE : €

2^{ème} STAGE CHOISI

STAGE : NIVEAU :

PERIODE DU : / / 20... AU : / / 20...

HORAIRES DE : A :

MONTANT DU 2^{ème} STAGE : €

(REMISE -15% A PARTIR DU 2^{ème} STAGE POUR 1 MEME PERSONNE EN JUILLET / AOUT UNIQUEMENT)

3^{ème} STAGE CHOISI

STAGE : NIVEAU :

PERIODE DU : / / 20... AU : / / 20...

HORAIRES DE : A :

MONTANT DU 3^{ème} STAGE : €

(REMISE -15% A PARTIR DU 2^{ème} STAGE POUR 1 MEME PERSONNE EN JUILLET / AOUT UNIQUEMENT)

TOTAL DES STAGES

REGLEMENT INTEGRAL A L'INSCRIPTION A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

" ASSURANCE ANNULATION : 12 €uros par stage "

..... €

Cadre réservé au Secteur Nautique N°Client :

N° Résa(s) :

AUTORISATIONS

• STAGIAIRE MAJEUR

Je soussigné(e) (Nom Prénom)

..... âgé(e) de 18 ans ou +, atteste savoir

plonger puis nager au moins 50 mètres sans reprendre pieds.

• STAGIAIRE MINEUR

Je soussigné(e) (Nom Prénom)

....., représentant légal de l'enfant (Nom

Prénom)

- Autorise le mineur ci-dessus désigner à pratiquer les activités nautiques au sein de l'Institut Sports Océan.
- Autorise les médecins à pratiquer ou faire pratiquer sur lui toute intervention ou soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire en cas d'urgence.
- Atteste que :
 - l'enfant est apte à s'immerger puis à nager 25 mètres (enfants de moins de 16 ans).
 - le jeune est apte à plonger puis à nager 50 mètres (jeunes de 16 ans et +).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, des capacités requises pour réaliser l'activité, de la réglementation en vigueur (consultable sur le point de vente) et des conditions générales de vente au verso.

OUI

NON

ASSURANCE ANNULATION

DATE ET SIGNATURE

Précédées de la mention " Lu et approuvé "

A PREVOIR

- Combinaison fournie (sauf stages Moussaillons et Optimist Lac).
- 1 rechange complet pour les stages Moussaillons et Optimist Lac.
- 1 Coupe vent.
- Chaussures de sport.
- 1 casquette ou 1 bonnet.
- 1 goûter pour les stages Moussaillons et Optimist Lac.
- Possibilité de prendre 1 douche après l'activité.
- Gants et chaussons conseillés pour les stages de Glisse Hors-été.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ACTIVITES NAUTIQUES « INDIVIDUELS »

Ces conditions générales concernent les activités :

- Stages : voile, kayak, surf
- Point Plage : cours particuliers, location,...
- Stages de formation.

INSCRIPTION

- L'inscription deviendra définitive après acceptation par l'Institut Sports Océan de la fiche d'inscription dûment complétée et visée.
- Aucune inscription ne peut être prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement intégral.
- Les réductions sont applicables au moment du règlement et ne pourront être remboursées ultérieurement.

MODIFICATION

- Il n'est pas possible, sauf accord préalable de l'Institut Sports Océan, de modifier une réservation. Toute demande de modification (dates, niveaux, supports) sera considérée comme annulation.
- L'Institut Sports Océan peut exiger le changement de groupe de niveau d'un stagiaire sans donner lieu à remboursement.
- Seules les prestations point plage peuvent être reportées dans les limites des possibilités du planning. La validité des unités est limitée à l'année civile en cours.

ANNULATION

- Une assurance annulation est proposée au moment de l'inscription en stage. En souscrivant à cette assurance, vous bénéficiez du remboursement du stage sur présentation d'un justificatif émanant d'une autorité compétente pour une raison médicale, une convocation à un examen ou un préjudice grave. Une somme forfaitaire de 20 € par réservation sera conservée par l'Institut Sports Océan.
- Aucun remboursement ne sera accordé après le début de la prestation.
- L'Institut Sports Océan est susceptible, notamment par manque d'effectif, d'annuler un stage. Il pourra être proposé une autre activité aux mêmes dates que le client est libre de refuser. Dans ce cas, l'Institut Sports Océan remboursera l'intégralité des sommes versées.
- Des conditions météo ou de pratiques de l'activité défavorables ne constituent pas une clause d'annulation. L'activité sera aménagée ou remplacée sans donner lieu à un remboursement même partiel.

PRIX

Les prix de nos activités ont été calculés en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation.

Ils n'ont pas de valeur contractuelle ils seront définitifs lors de votre inscription.

Les prix s'entendent nets en ce qui concerne les prestations exonérées de T.V.A et T.T.C pour les prestations assujetties.

ASSURANCE

L'Institut Sports Océan, établissement municipal a souscrit une assurance responsabilité civile liée aux activités dispensées auprès de la compagnie Mutuelles du Mans n°III 34 339.

VESTIAIRES

Des vestiaires et sanitaires sont mis à disposition des stagiaires pendant la durée de l'activité. En cas de vol ou de détérioration de vêtements et (ou) d'objets personnels, l'établissement ne peut être tenu responsable. Les stagiaires sont invités à ne pas entreposer d'objets de valeur. Les clefs des véhicules peuvent être déposées au secrétariat.

AFFICHAGE

Conformément à l'arrêté du 9 février 1998, un panneau visible de tous met en évidence :

- Les conseils de secours
- Le règlement intérieur de l'établissement
- Le plan des zones de navigation.

DIPLOMES

Les moniteurs et monitrices sont titulaires soit d'un brevet d'état de la discipline enseignée, soit d'un diplôme fédéral homologué. Les Educateurs ou Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives peuvent enseigner des disciplines nautiques conformément à l'article 43 de la loi sur le sport. La consultation des diplômes est tenue à la disposition des clients au secrétariat.

INFORMATIQUE

En application de l'article 27 de la loi N8 78-17 du 6 janvier 78, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée.

Vous pouvez accéder aux informations et éventuellement procéder aux rectifications nécessaires.

Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir une documentation.

DROIT A L'IMAGE

L'Institut Sports Océan est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées.

Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur le site internet de l'Institut Sports Océan.